

Chèr-e collègue,

Les FPMA examinant le projet d'affectation se sont tenues du 15 au 18 juin. Les élus du SNES ont effectué un travail exhaustif de vérification de l'ensemble des 6500 demandes de mutation. Ils ont obtenu la correction de nombreuses erreurs et des améliorations du projet d'affectation dans le respect des vœux et barèmes de chacun.

Vous trouverez ci-joint votre résultat définitif d'affectation.

La barre vous indique le plus petit barème qui a été nécessaire pour obtenir le poste correspondant à chacun de vos vœux. Elle permet ainsi à chacun de contrôler la régularité des opérations de mutation.

Le mouvement intra 2015 est en trompe-l'œil. La mobilité des participants est incontestablement améliorée grâce à la réinjection de plusieurs centaines de postes auparavant bloqués pour y installer des stagiaires à temps plein. Cette avancée est à mettre à l'actif du combat conduit par le SNES-FSU et la profession pour obtenir le rétablissement du principe du stage en alternance pour l'ensemble des néo-recrutés, même si la hauteur de la décharge est encore insuffisante (mi-temps au lieu de 2/3 de temps). **Mais les créations de postes, à peine 105 dans l'académie pour 4700 élèves en plus, soit un poste pour 45 élèves, sont notablement insuffisantes pour compenser la hausse des effectifs** et améliorer les conditions de travail fortement détériorées par les suppressions massives de l'ère Sarkozy (- 3021 emplois).

A cela s'ajoute la tentative récurrente et inacceptable de soumettre dans l'académie les postes en REP+ à un recrutement local au mépris des droits des collègues, en dehors de tout contrôle des élus et de tout cadrage national. **Les élus du SNES-FSU ont obtenu la réinjection de 12 postes indûment bloqués pour qu'ils soient pourvus dans le cadre des règles communes** mais le Recteur a maintenu le blocage de 5 autres postes privant autant de collègues, au nom d'un modèle de gestion discrétionnaire, d'une affectation à laquelle leur donnaient droit leurs vœux et barèmes.

Enfin, **marqué du sceau de la crise de recrutement qui s'aggrave, le mouvement est dans l'incapacité de donner les moyens de son bon fonctionnement au Second degré.** Le vivier de titulaires sur zone de remplacement dans nombre de disciplines continue de s'éroder (-200 TZR en lettres modernes, -36 en sciences physiques...); **l'inflation de postes vacants dans plusieurs disciplines s'accroît** contribuant à les fragiliser davantage (de 48 à 94 postes vacants en mathématiques, de 27 à 44 en économie gestion, de 39 à 50 postes en technologie, de 41 à 54 en lettres classiques...). Le département du Val d'Oise, le plus faiblement attractif, se retrouve en position de rupture. Il concentre ainsi 72 des 94 postes vacants en mathématiques. **A refuser de mettre en œuvre des prérecrutements pour reconstituer les viviers aux concours et de revaloriser nos salaires pour rendre attractifs nos métiers, le Gouvernement prend donc la responsabilité d'asphyxier durablement le Second degré et de transformer la priorité à l'Éducation en vain mot.**

La Ministre de l'Éducation nationale a fait le choix de l'affrontement en prétendant faire une réforme du collège contre l'avis de la profession et en dépit de l'inquiétude grandissante des familles. Ses méthodes faites de passage en force et de mépris, de la publication des décrets le jour de la puissante mobilisation du 19 mai à celle de l'écriture d'une circulaire d'application la veille de la journée du 11 juin, témoignent de son incapacité à convaincre et de sa volonté d'imposer cette réforme en comptant sur la résignation. Mais c'est largement sous-estimer la détermination de la profession, exaspérée par son autoritarisme, les procès en conservatisme et les amalgames pernicieux.

Le SNES-FSU, avec l'intersyndicale, appelle les personnels à poursuivre les actions dans les établissements, en direction des parents et de l'opinion publique et à signer et faire signer massivement la pétition "unautrecollege2016". Il proposera, lors de l'intersyndicale du 17 juin, une grande manifestation nationale début octobre.

Cordialement,

Les commissaires paritaires du SNES

GT Révision d'affectation Lundi 29 juin

Attention, ne sont recevables que les demandes relevant d'un cas de force majeure (mutation du conjoint, décès du conjoint, situation médicale aggravée) ou résultant d'une erreur manifeste d'affectation (poste inexistant, erreur de barème...)

Transmettre la demande par courrier à la DPE, 3, Bd de Lesseps, 78 017 Versailles cedex et copie à la section académique du SNES

Commissions d'affectation des TZR

10 au 15 juillet

REUNION D'INFORMATION TZR

**A la section académique du SNES
Mercredi 1er juillet (14h 30-17 h)**

**Publication en ligne sur
www.versailles.snes.edu**



Réforme du collège : la lutte continue !

- Signer et faire signer la pétition unautrecollege2016.net
- Poursuivre les actions dans les établissements
- Informer les parents pour construire la riposte avec eux
- Interpeller les élus

**Informez, débattre et fédérer
Maintenant et à la rentrée**

**Pour construire
une grande manifestation
nationale**

début octobre